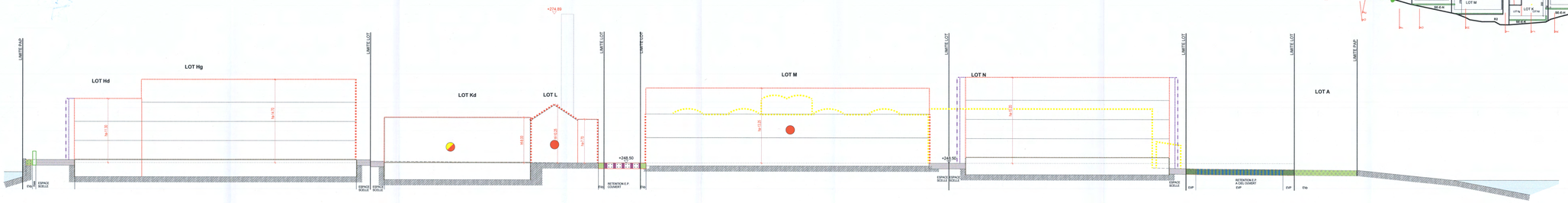

Coupe A-A
E 250

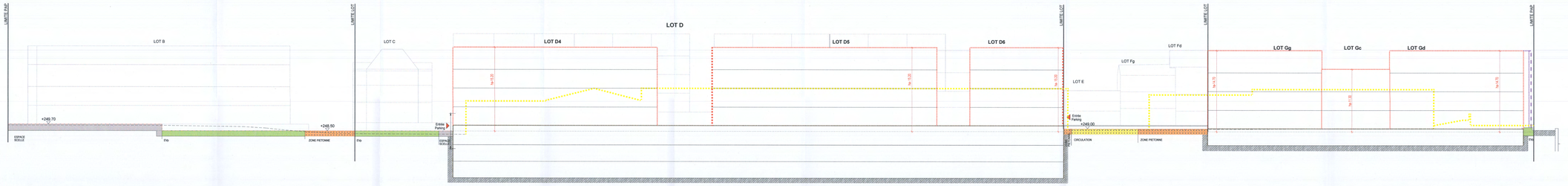

Coupe B-B
E 250

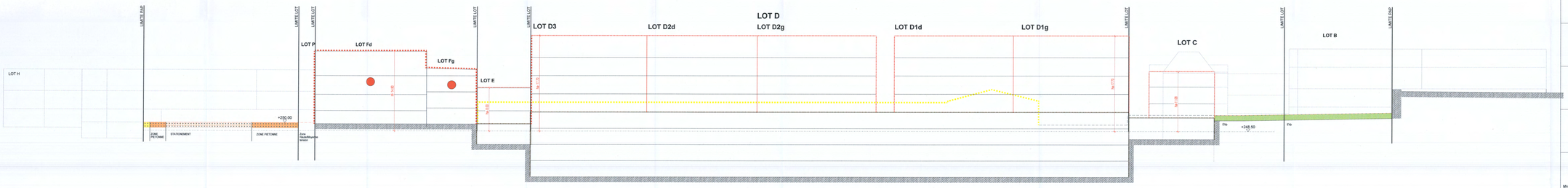

Coupe C-C
E 250

Légende-type du Plan d'Aménagement Particulier

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou îlot

LOT / ÎLOT			
surface d'emprise au sol [m²]	max.	max.	max.	max.
surface de scellement au sol [m²]	min.	min.	max.	max.
type de toiture				

- surface du lot / de l'îlot [ares]
- surface constructible brute [m²]
- type et nombre de logements
- nombre de niveaux

type, disposition et nombre des constructions hauteur des constructions [m]

Délimitation du PAP et des zones du PAG

- délimitation du PAP
- délimitation des différentes zones du PAG

Courbes de niveaux

- terrain existant
- terrain remodelé

Nombre de niveaux

- I, II, III ... : nombre de niveaux pleins
- I+2, ... II : nombre d'étages en retrait
- I+2, ... C / I+2, ... S : nombre de niveaux sous combles / nombre de niveaux en sous-sol

Hauteur des constructions

- hc-x : hauteur à la corniche de x mètres
- ha-x : hauteur à l'acrotère de x mètres
- hf-x : hauteur au faîtte de x mètres

Types, dispositions et nombre des constructions

- ec : constructions en ordre contigu
- enc : constructions en ordre non contigu
- x-ms : x maisons isolées
- x-mj : x maisons jumelées
- x-mb : x maisons en bande

Types et nombres des logements

- x-u : x logements de type unifamilial
- x-b : x logements de type bifamilial
- x-c : x logements de type collectif

Formes de toiture

- fp : toiture plate
- bi (y% - z%) : toiture à x versants, degré d'inclinaison
- orientation du faîte

Gabarit des immeubles (plan / coupes)

- alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
- limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
- alignement obligatoire pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
- limites de surfaces constructibles pour avant -corps

Délimitation des lots / îlots

- lot projeté
- lot projeté
- terrains cédés au domaine public communal

Degré de mixité des fonctions

- min x% : pourcentage minimal en surface construite brute à réaliser au logement par construction
- x% | y% : pourcentage minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction
- x% : pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction

Espaces extérieurs privés et publics

- EVp : espace vert privé
- EVP : espace vert public
- ADJ : aire de jeux ouverte au public
- espace extérieur pouvant être scellé
- voie de circulation motorisée
- espace pouvant être dédié au stationnement
- chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
- voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

Plantations et murets

- arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à conserver
- haie projetée / haie à conserver
- muret projeté / muret à conserver

Servitudes

- servitude de type urbanistique
- servitude écologique
- servitude de passage
- élément bâti ou naturel à sauvegarder

Infrastructures techniques

- rétention à ciel ouvert pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux usées
- fossé ouvert pour eaux pluviales

Légende supplémentaire

- Minimum 1050 : espacement minimal entre alignement de façades
- élément bâti à reconstruire
- zones balcons
- axes implantation
- rétention couvert pour eaux pluviales
- Dalle partiellement ouverte de terre végétale (1/3 à 1/3ème)
- container verre enterré
- transformateur
- Toiture verte
- 248.50 = 00.00 : Niveau projeté = Niveau de référence
- Arbres à moyenne ou haute tige à Enlever
- Arbres hors PAP
- LOT N2 = Zone-lot : surface constructible brute [m²]
- nombre de niveaux
- coupe terrain existant
- Liaison Mobilité douce
- Chemin piéton privé
- Entrée
- Liaison par escalier
- Démolition
- Délimitation sous-lots
- Délimitation niveaux sous-sols

SE-V1 Servitude d'accès au site
SE-V2 Servitude de raccordement au réseau d'égout public
SE-V3 Servitude de compensation de la zone inondable et de passage pour piste cyclable
SE-V4 Servitude Biosenses
SE-D1, SE-D2 Servitude de déposition
SE-E Servitudes écologiques
R1 R2 Mesures compensatoires des biotopes

0 7.5 15 25 m

BALLINIPITT
ARCHITECTES + URBANISTES
155, VAL SAINT ANDRE
L-1130 LUXEMBOURG
T +352 40 20 291
F +352 40 40 70
WWW.BALLINIPITT.LU
INFO@BALLINIPITT.LU

INDICE	DATE	DESSIN	CONTROLE	MODIFICATION
H	2016.11.30	C.C.	G.B.	Modifications suivant demande V de L.
G	2016.06.13	C.C.	G.B.	Mise à jour
F	2015.09.01	C.C.	G.B.	Mise à jour
E	2015.04.28	C.C.	G.B.	Mise à jour
D	2015.03.26	C.C.	G.B.	Mise à jour
C	2015.02.19	C.C.	G.B.	Mise à jour
B	2015.01.08	C.C.	G.B.	Mise à jour
A	2014.11.06	C.C.	G.B.	Création du plan

MOULIN S.A.
2, rue des Gaulois
L-1618 Luxembourg

TRACTIM sàrl
3, rue du Fort Dumoulin
L-1425 Luxembourg

MAITRE DE L'OUVRAGE
3, rue du Fort Dumoulin
L-1425 Luxembourg-ville

ADRESSE DU CHANTIER

Référence: 1662/2sc
Le présent document appartient à ma décision d'approbation du: 06.02.2016
Le Ministre de l'Intérieur
Dan Kersch

PROJET
PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER "POLFERMILLEN"

AUTORISATION P.A.P.

DOCUMENT
COUPES LONGITUDINALES

ECHELLE 1/250 | NUMERO DE PLAN O14_PA_PP2_C002 | INDICE H

REFERENCES INFORMATIQUES PLAN N° 102 CALQUES 51/52/101/102/115/138/140/142

Version 1.2